

CHAPITRE I:

EVOLUTION DE LA NOTION DU PATRIMOINE ET DE LA NOTION DU TOURISME

Introduction :

Au début du XXIème siècle, les villes historiques ont connu un développement indéniable lié principalement au tourisme culturel. Cependant, face à cette réalité, des aspects aussi bien positifs que négatifs ont été relevés. Le tourisme peut ainsi jouer un rôle de régénérateur et un levier économique mais peut aussi s'avérer être un élément nocif.

La tendance touristique actuelle qui consiste à rechercher plus d'authenticité et de pittoresque est une véritable chance pour les villes historiques dont la reconquête et la revitalisation passe par le tourisme. Dans cette perspective, c'est souvent l'image de la ville qui est privilégiée au détriment des véritables valeurs du patrimoine et du ressenti de la population. La ville se voit transformée en « **produit de consommation culturelle** ».

A cet effet, il semble que le développement d'un tourisme encadré par les principes directeurs du développement durable soit la manière la plus adéquate de parvenir à un tourisme respectueux, bénéfique et entraînant plus d'effet positifs que négatifs pour les villes historiques. Cela pourrait, par ailleurs, directement ou indirectement aider à mettre en valeur le patrimoine architectural.

Dans ce premier chapitre, nous allons développer les définitions des différents concepts relatifs au tourisme culturel durable dont le patrimoine, le développement durable et le tourisme seront nos principaux concepts de recherche.

I. Le patrimoine et les villes historiques:

Avant de parler de la relation qu'entretient le tourisme avec le patrimoine architectural d'une ville, il serait nécessaire de clarifier la notion de « ville historique » et de donner quelques explications sur le patrimoine.

I.1. Définitions de la "ville historique":

Lorsqu'on parle de ville historique, c'est plus généralement du « centre historique » qu'on parle car il est souvent considéré comme étant le noyau originel autour duquel les agglomérations se sont formées. Les villes historiques en tant que patrimoine sont porteuses de valeurs qui tiennent essentiellement aux significations liées à leur identité.

L'**ICOMOS** formalisera en 1986 le concept des « **villes historiques** » éligibles à la procédure de sauvegarde en déclarant "les villes grandes et petites, (...) qui, outre leur qualité de document historique, expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles"⁶

Les villes historiques représentent donc la dimension historique et singulière d'un lieu et d'un contexte social. Elles donnent un visage aux lieux, et aux agglomérations. "Préserver un centre ancien c'est alors préserver l'identité d'un lieu, l'identité de la population qui y vit, dans un monde qui privilégie la standardisation et prétend souvent faire du passé une table rase."⁷

I.2. Différentes définitions du patrimoine:

Avant de traiter la notion du patrimoine architectural, objet de notre recherche, il serait très utile de porter un éclairage sur le patrimoine dans son sens le plus large et de présenter ses différents aspects.

Le patrimoine est une notion complexe qui a énormément évolué dans le temps. Au sens large, il recouvre un ensemble de biens et savoirs représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance, d'une préservation et dont la finalité est la transmission aux générations futures.

Plusieurs définitions ont été données à cette notion. Ainsi, le terme de patrimoine, renvoie à l'origine à ce « **bien d'héritage** » qui " descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants" écrit le **LITTRÉ**.

Selon le **PETIT LAROUSSE**, "le patrimoine est un bien, héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain".

L'encyclopédie **WIKIPEDIA** explique que "Le patrimoine est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille par extension). En effet, patrimonium signifie héritage du père en latin. Le patrimoine fait, donc, appel, à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédé, et que nous devons transmettre intact aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer le patrimoine de demain».

⁶Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques ; L'assemblée générale d'ICOMOS à Washington D.C. ; octobre 1987.

⁷Laura BERTELOOT ; « Comment inscrire une ville historique dans un processus de développement durable du tourisme ? Diagnostic comparé de Sarlat-la-Canéda et Trogir » ; Master 2 Tourisme & Développement ; Université de Toulouse le Mirail Département du Ceta ; 2007/2008.

Pour **André CHASTEL**, historien de l'art français, auteur d'une importante œuvre sur la renaissance italienne : "le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices."⁸

Pour **Alphonse Dupront**, historien français, spécialiste du moyen âge et de l'époque moderne, "le patrimoine contribue à ce façonnement humain de l'histoire"⁹.

Dans son livre « L'allégorie du patrimoine », **Françoise CHOAY** a défini le patrimoine comme étant : "un bien, l'héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. Il désigne un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé, œuvres et chefs-d'œuvre des beaux- arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoir- faire des humains."¹⁰

La charte internationale du tourisme culturel¹¹ a élargi la notion du patrimoine en estimant que "le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigènes et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges."

Le sens attribué au mot patrimoine diffère d'un domaine à un autre. Le tableau ci-dessous résume les définitions selon les différents usages :

| Catégorie des sciences | Définitions |
|--|--|
| Les historiens | Le patrimoine est une mise au présent du passé et une mise en histoire du présent. ¹² |
| Les sociologues | Le patrimoine et le lieu social sont les constituants de l'identité. ¹³ |
| Les économistes | Le patrimoine est assimilé à un stock susceptible de porter des revenus et est donc de la nature du capital, d'éléments conçus comme ressources économiques. ¹⁴ |
| Les législateurs | L'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants. ¹⁵ |
| Sciences de la terre et de la vie | Le patrimoine est l'héritage d'un environnement physique, géographique et vivant (flore, faune). Ce patrimoine est modifié par les activités humaines (il peut être détruit). Il influe en retour sur les structures des sociétés, les cultures et les comportements collectifs. ¹⁶ |

Tableau 01: Définitions du patrimoine selon les différentes sciences
Etabli par l'auteur

⁸ Dominique POULOT ; *Patrimoine et modernité* ; éditions L'Harmattan 1998 ; p.09

⁹ A. DUPRONT ; *l'histoire après Freud* ; Revue de l'enseignement supérieur ; 1968 ; p.27

¹⁰ Françoise CHOAY, *l'Allégorie du patrimoine*, édition du seuil 1992,1996, 1999, nouvelle édition revue et corrigé (actualisée en 2007). p.9

¹¹ Charte Internationale du Tourisme Culturel. Op cite.

¹² Henry ROUSSO, *Le regard de l'histoire: l'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XXe siècle en France : Entretiens du patrimoine*, Cirque d'hiver, éditions Fayard, 2003, Introduction générale.

¹³ Dominique POULOT. Op cite; p.110

¹⁴ Idem

¹⁵ Encyclopédie Universalis

¹⁶ Idem

I.3. L'évolution de la notion du patrimoine:

L'idée d'un patrimoine appartenant à tous les citoyens d'une communauté remonte au moins à l'antiquité. Le premier relevé des monuments historiques est réalisé en 29 av. J.C. par **Philon de Byzance** qui inventorie les sept merveilles du monde antique.

Le **Sénat romain** avait déjà ratifié auparavant des lois (les *Senatus Consultes*) dès 44 av. J.C. interdisant la vente de matériaux provenant d'un bâtiment détruit. **Le *Senatus Consulte de 122*** interdisait la vente d'un immeuble sans son décor original (mosaïques, fontaines, sculptures, peintures murales). D'autres ***Senatus Consultes*** réprimaient le vol et le vandalisme sur les bâtiments publics. Le relevé de Philon et les différents *senatus consultes* sont les premiers signes d'une prise de conscience d'un patrimoine collectif urbain.¹⁷

Le souci de la conservation et de la préservation des chefs d'œuvre de l'art naît vraisemblablement à la renaissance en Italie. A cette époque se développe un intérêt pour les vestiges du passé qui se focalise sur les édifices et œuvres de l'Antiquité romaine, cela signe la naissance du concept de monument historique.

En France, le siècle des lumières voit s'affirmer un souci historique qui s'exprime par une attention aux repères du passé que sont certains édifices et œuvres d'art conservés d'abord pour leur beauté. Ce sont souvent des biens religieux. C'est après la révolution que naît la notion moderne de patrimoine et l'intérêt pour protéger les biens communs, les richesses de la nation toute entière.

Le mot patrimoine a connu des évolutions intenses, son acception contemporaine se développe à partir du début du XIXème siècle. Elle annonce l'authenticité de certains objets, leur valeur, le poids de la tradition ou le respect à l'égard du passé.¹⁸

Souvent utilisé durant la révolution française, ce mot fut ensuite vite abandonné, sans doute en raison de son ambiguïté. Il réapparaît pour désigner les monuments historiques et se substituer en partie à cette expression au cours des années 1960.

En 1978, la direction des monuments historiques devient la direction du patrimoine,¹⁹ et la notion « **monument historique** » a cédé la place à son générique de « **patrimoine** ».

I.4. Les différents types de patrimoine:

Le mot patrimoine n'a cessé d'évoluer puisque dans le livre intitulé "**patrimoine et modernité**"²⁰, **Dominique Poulot** mentionne que " Le patrimoine relève d'un emploi métaphorique : on parle, en effet, d'un patrimoine non seulement historique, artistique ou archéologique, mais encore ethnologique, biologique ou naturel, non seulement matériel, mais immatériel, non seulement national ou local, régional, mais mondial, universel."

¹⁷ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise ; « La notion de patrimoine ».

¹⁸ Jean-Marie BRETON ; *Patrimoine culturel et tourisme alternatif (Europe, Afrique, Caraïbe, Amérique)* ; éditions KARTHALA ; 2009 ; p.156

¹⁹ Françoise CHOAY ; *Le patrimoine en question, anthropologie pour un combat* ; éditions du seuil ; 2009 ; introduction générale.

²⁰ Dominique Poulot ; *Op cite*; p.07

Françoise Fortune²¹, professeur de droit, estime que le mot patrimoine représente "... des qualificatifs qui permettent d'en distinguer les usages, tel que patrimoine personnel ou familial, culturel, naturel ou commun, mondial, professionnel, humain ou bien encore génétique."

Le Service pédagogique **Château Guillaume**²²; quant à lui, a distingué neuf formes officielles du patrimoine, elles sont présentées sur le diagramme suivant :

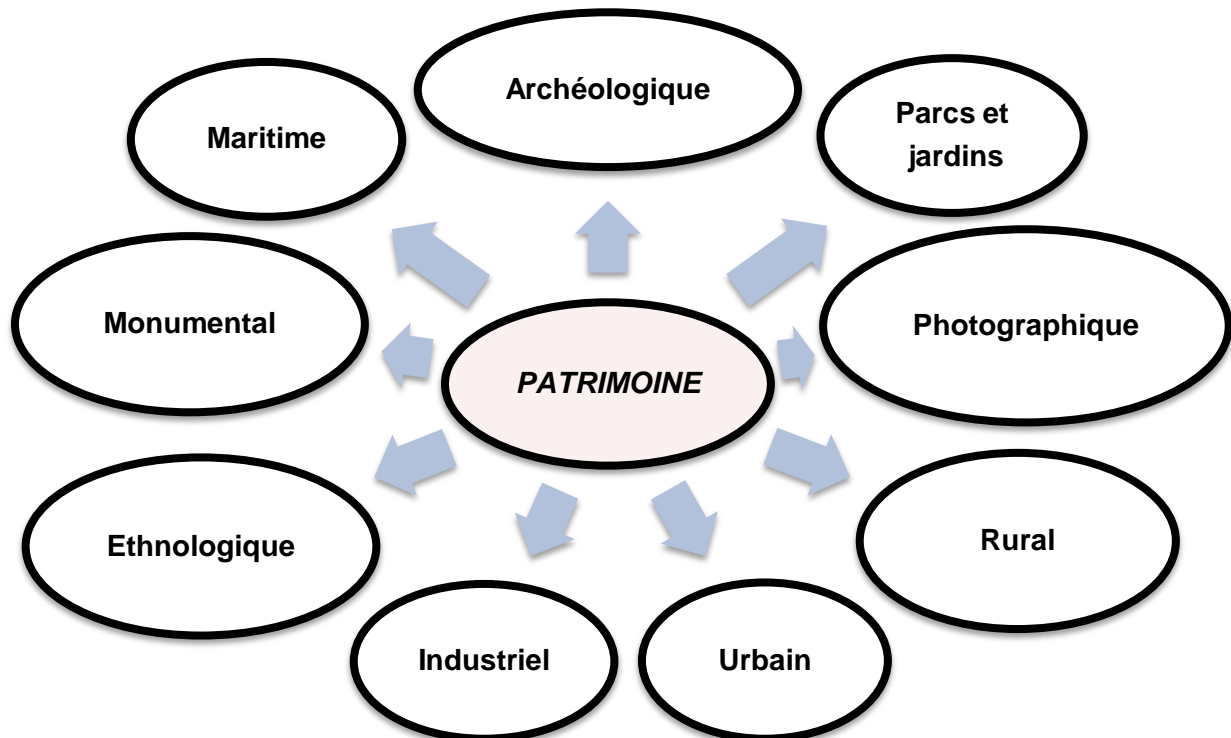


Diagramme 01 : les différentes formes du patrimoine selon.

Source : le service pédagogique Château Guillaume - diagramme établi par l'auteur

Les formes de patrimoine citées ci-dessus peuvent être réparties en deux catégories à savoir le patrimoine immatériel et le patrimoine matériel.

I.4.1. Le patrimoine immatériel:

L'UNESCO en 2003 par la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a validé l'idée que le patrimoine n'est pas uniquement matériel, car il existe aussi le patrimoine immatériel. L'organisation a donné la définition suivante : "On entend par patrimoine culturel immatériel, les pratiques, les représentations, expressions, connaissance et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espace culturel qui leur sont associés...Ce patrimoine culturel immatériel transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et leur histoire, et leurs procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

²¹Henry ROUSSO; Op cite; p.39

²² Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise ; Op cite.

I.4.2. Le patrimoine matériel:

Ce patrimoine est le plus facile à localiser. Il représente les productions matérielles de l'homme et se compose de différents éléments.²³

- **Les paysages** : Ces derniers sont le résultat d'une action séculaire de l'homme sur son milieu.
- **Les biens immobiliers** : Les biens immobiliers sont aussi bien les bâtiments de différents usages et qui témoignent d'activités spécifiques ou tout simplement d'un style architectural spécifique.
- **Les biens mobiliers** : Dans la catégorie des biens mobiliers rentrent aussi bien les œuvres d'art que les ustensiles d'usage domestique ou professionnel.
- **Les produits** : Les produits résultent d'une adaptation aux conditions locales et à des traditions de cultures, d'élevage, de transformation et de préparation.

I.4.3. Le patrimoine culturel:

Faisant partie de ces deux catégories, le patrimoine culturel sera notre champ d'étude, en particulier le patrimoine architectural. A cet effet, il serait important de donner quelques définitions.

D'un point de vue culturel, le patrimoine peut se définir comme étant "l'ensemble des biens matériels ou immatériels ayant une importance artistique et/ou historique certaine et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.) soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.) et qui est préservé, restauré, sauvegardé et généralement montré au public"²⁴.

Dans leur ouvrage "**tourisme culture et développement durable**"²⁵, **David PICARD** et **Mike ROBINSON** soulignent que "La notion de patrimoine culturel était à l'origine un concept issu du monde industrialisé et développé et qui avait donc tendance à en refléter les valeurs et les conceptions artistiques, mais elle s'est peu à peu élargie pour englober les vestiges patrimoniaux des pays moins développés où les structures permanentes et monumentales."

La convention de **Faro**²⁶ sur la valeur du patrimoine culturel pour la société a défini le patrimoine culturel comme étant "un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux."

²³ 13^{ème} conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT), Ljubljana (Slovénie) 16-17 septembre 2003 ; éditions du conseil de l'Europe ; décembre 2004; p. 75 et p.76

²⁴ Encyclopédie WIKIPEDIA

²⁵ Mike ROBINSON et David PICARD ; tourisme culture et développement durable ; UNESCO, 2006 (Doc no CLT/CPD/CAD – 06/13) ; p.19

²⁶ La convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ;conseil de l'Europe ; 27 octobre 2005

I.4.4. Le patrimoine architectural:

"Le patrimoine architectural est l'ensemble des constructions humaines qui ont une grande valeur parce qu'elles caractérisent une époque, une civilisation ou un événement et que, à cause de cette valeur, nous voulons transmettre aux générations futures." ²⁷

Selon le centre d'études et de recherches sur les qualifications (**CEREC**)²⁸, le patrimoine architectural englobe les monuments historiques, c'est-à-dire les édifices classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le patrimoine architectural constitue un ensemble bien plus vaste qui comprend également le patrimoine que l'on qualifie parfois de non protégé, de pays ou de proximité."

L'expression «**patrimoine architectural**» est considérée comme comprenant les biens immobiliers suivants:²⁹

- **Les monuments** : on entend par monuments toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations.
- **Les ensembles architecturaux** : par ce qualificatif on désigne tout groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.
- **Les sites** : les sites sont des œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituent des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

I.5. La patrimonialisation:

Dans la littérature, la « **patrimonialisation** » est le fait de donner un caractère patrimonial à un objet.³⁰ La conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (**CEMAT**)³¹ déclare que "la patrimonialisation d'un bien ou d'un savoir (ou d'un ensemble de biens ou savoirs) réside dans le fait de lui (ou de leur) donner du sens.

La patrimonialisation est donc le processus par lequel une communauté reconnaît en tant que patrimoine des productions de sa culture héritées des générations passées ou produites par les générations actuelles et jugées dignes d'être transmises aux générations futures, elle suscite l'identification de la transmission. Ainsi, "la patrimonialisation peut être définie comme un processus de réinvestissement, de revalorisation d'espaces désaffectés" (**Norois, 2000**).³²

²⁷Encyclopédie WIKIPEDIA

²⁸Le patrimoine architectural: Un marché en construction ; Céreq (Centre D'études et de Recherches sur les Qualifications) ; Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal ; Commission paritaire n° 1063 ADEP ; Céreq Bref n° 183 - FÉVRIER 2002 ; p.01.

²⁹Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985 ; Article 1.

³⁰Dictionnaire de langue française É-LITTRÉ, édition de la Librairie Hachette, 1886

³¹13^{ème} conférence européenne des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) ; Op cite; p. 75.

³²Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace ; http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180

I.5.1. Les valeurs et les critères pour la patrimonialisation:

Pour **Choay** (Choay 1992) et pour **Bourdin** (Bourdin, 1996), toute revendication patrimoniale est alors sensée s'appuyer sur quatre valeurs :³³

- **L'historicité**
- **L'exemplarité**
- **La beauté**
- **L'identité**

En effet, un bien ne peut être considéré en soi comme un élément patrimonial s'il ne revêt pas d'un caractère patrimonial par rapport à sa valeur esthétique dans un paysage, sa technique de construction ou son lien avec l'histoire locale.

Une autre valeur vient s'ajouter à celles citées ci-dessus, il s'agit de la valeur économique, car selon (**Veschambre, 2007**)³⁴ "pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation "scientifique" par les spécialistes du patrimoine, il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique."

Ces valeurs peuvent être expliquées par les critères suivants :

Critères de conservation:

- Y-a-t'il un intérêt esthétique, scientifique, historique à conserver un monument ?
L'objet à conserver représente-t-il une valeur sociale ou économique ?

Critères de motivation

- Qu'a-t-on fait de l'héritage du passé ? Problème de l'acceptation ou du rejet par le public de cet héritage : le public a systématiquement fait un tri selon les générations en oubliant volontairement ou non un objet, un bâtiment, etc.

Critères de reconnaissance

- Critères de l'inventaire déjà existant, il étudie comment l'objet a été restauré, conservé, transmis sans que l'état n'intervienne.

Critère touristique

- L'objet en particulier représente-t-il un intérêt pour le tourisme ?

Selon le service pédagogique Château Guillaume³⁵, si un objet appartient à l'un des quatre critères cités ci-dessus, il fera partie du patrimoine.

³³ Yves BONARD et Romain FELLI ; Artículo, Patrimoine et tourisme urbain. La valorisation de l'authenticité à Lyon et Pékin ; revue de sciences humaines ; 2008.

³⁴ Idem

³⁵ Service pédagogique Château Guillaume le Conquérant - 14700 Falaise ; Op cite.

I.5.2. Le processus de la patrimonialisation:

En général, les processus de patrimonialisation ont besoin d'évènements déclencheurs pour qu'ils soient enclenchés. Ces processus s'enclenchent aussi en général comme réponse à une remise en cause ou comme une prise de conscience d'un risque de disparition ou de détérioration d'un objet patrimonial.

Les processus de patrimonialisation peuvent être ramenés à six étapes successives et enchaînées les unes aux autres. Elles vont de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation du patrimoine, en passant par les phases essentielles de sa sélection, de sa justification, de sa conservation et de son exposition³⁶.

I.6. Les différentes menaces sur le patrimoine:

Parmi les risques et les menaces qui pèsent sur le patrimoine et qui peuvent contribuer à sa disparition, on distingue principalement les points suivants :

- ***La dégradation naturelle***
- ***Le pillage***
- ***Le piétinement et la sur-fréquentation***
- ***L'urbanisation***
- ***Le dépaysement***
- ***La disparition du patrimoine immatériel***
- ***La faible sensibilité aux valeurs patrimoniales***

Parmi ces risques, certains sont le fait de la nature, d'autres sont le fait de l'homme. Ces derniers sont prépondérants, sont plus nuisibles et pour la plupart sont irréversibles. C'est pourquoi, le premier pas pour la préservation du patrimoine reste la sensibilisation de la population mais aussi celle des acteurs qui gèrent le patrimoine.

I.7. La mise en valeur du patrimoine:

Dans la valorisation du patrimoine, l'objectif est à la fois, la sauvegarde et la rentabilité immédiate.³⁷

En général, la mise en valeur du patrimoine se compose de :

- ***Conservation du patrimoine,***
- ***Animation du patrimoine dont le but est d'attirer les touristes***
- ***La mise en scène (l'éclairage, le son, la lumière, etc.)***
- ***La promotion du patrimoine par la construction de réseaux du patrimoine, les itinéraires et les circuits thématiques.***

Pour le patrimoine matériel urbain, c'est la ville qui est responsable localement de la conservation, de la mise en valeur et de l'animation. Elle doit tout d'abord identifier ses ressources en patrimoine, ce qui lui permettra après de choisir les actions futures nécessaires dans le domaine patrimonial.

³⁶ FRANCOIS H., HIRCZAK M. ; Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources ; revue d'Economie Régionale et Urbaine SENIL N. ; 2006.

³⁷ FRANCOIS H., HIRCZAK M. ; Patrimoine et territoire : vers une co-construction d'une dynamique et de ses ressources ; op cite ; p.157

Françoise CHOAY dans son ouvrage "*l'Allégorie du patrimoine*"³⁸, a donné les procédés de mise en valeur en mentionnant que " Parmi les multiples opérations destinées à mettre le monument historique en valeur et à le transformer éventuellement en produit économique, j'évoquerai, simples jalons concrets de mon propos, quelques unes de celles qui ont l'incidence la plus directe sur les édifices et sur leur approche par le public. De la restauration à la réutilisation, en passant par la mise en scène et l'animation. La mise en valeur du patrimoine historique présente des formes multiples, aux contours imprécis, qui souvent se confondent ou s'associent."

Il en ressort de ce qui précède que la **conservation et la restauration** sont les fondements de toute mise en valeur. D'ailleurs, la fédération française des professionnels de la conservation et de la restauration (**FFCR**)³⁹ a défini la conservation-restauration comme suit :

"**La conservation-restauration** est une discipline qui se donne pour mission de sauvegarder la pérennité, le sens et l'intégrité matérielle des biens culturels au bénéfice des générations présentes et futures. Elle s'attache donc à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour transmettre notre patrimoine dans le meilleur état et dans les meilleures conditions possibles." Elle précise que "cette discipline regroupe des interventions bien spécifiques de sauvegarde d'un objet ou d'un monument dans le respect de sa signification à la fois culturelle, historique, esthétique, éthique et artistique. L'objectif d'une intervention de conservation-restauration n'est pas de remettre les biens culturels à neuf, mais bien de prolonger leur durée de vie dans ce qu'ils représentent comme liens entre les époques et les générations."

La conservation-restauration comprend en plus de la restauration, la **conservation préventive** et la **conservation curative**. Le diagramme ci-dessous explique schématiquement ces axes.

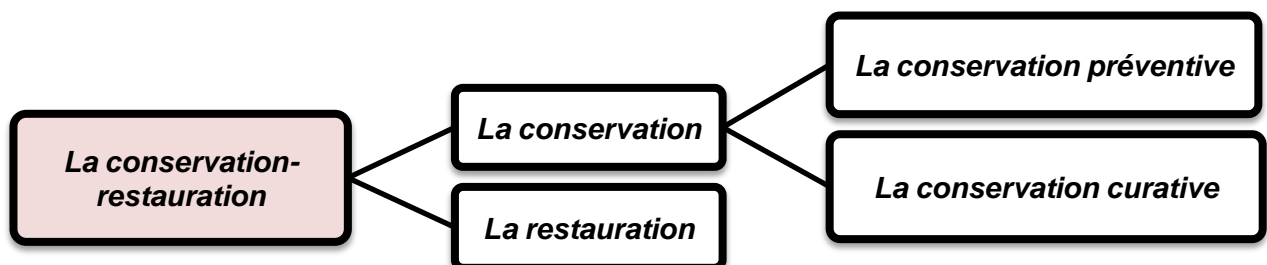


Diagramme 02 : les différents axes de la conservation-restauration
 Source : la FFCR- diagramme établi par l'auteur

³⁸ Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine ; Op cite ; p.158.

³⁹ La FFCR (fédération française des professionnels de la conservation-restauration)

http://www.culture.gouv.fr/culture/marche-public/dic/fiche_info_CMP_avril2009.pdf

Née en 1992, la FFCR a pour vocation de promouvoir la conservation-restauration. Elle est composée de professionnels, diplômés ou reconnus, qui souscrivent à une déontologie : la Définition de la profession publiée par le Conseil International des Musées (ICOM-CC) en 1984 et le Code d'éthique et de formation de la Confédération Européenne des Organisations de Conservateurs-Restaurateurs (ECCO) en 1994. Les conservateurs-restaurateurs effectuent un diagnostic, conçoivent et mettent en œuvre des interventions curatives ou préventives sur les biens culturels. Leurs propositions sont argumentées et les différentes étapes d'intervention documentées.

I.7.1. La conservation préventive:

"La conservation préventive regroupe l'ensemble des actions entreprises indirectement sur les biens culturels. Elle agit sur leur environnement afin d'en retarder la détérioration ou d'en prévenir les risques d'altération. Ces interventions permettent de favoriser ou de créer les conditions optimales de préservation du patrimoine culturel, compatibles avec son usage social.

Les actions de conservation préventive peuvent être des gestes simples et de bon sens (préserver les objets en cire de la chaleur ou des documents en papier des conditions excessives d'humidité relative ou de lumière par exemple) mais également des opérations de grande envergure et complexes lorsque les biens culturels sont monumentaux, nombreux, de natures différentes, fragiles, etc." ⁴⁰

La conservation préventive anticipe sur les dégradations éventuelles en prenant les mesures jugées nécessaires qui empêchent l'avènement de détériorations sachant que certaines détériorations sont irréversibles.

I.7.2. La conservation curative:

"La conservation curative comprend l'ensemble des actions entreprises directement sur les biens culturels dans le but de **stabiliser leur état**. Elle impose d'agir en priorité sur les altérations évolutives en arrêtant leur processus de détérioration. Ainsi, elle consiste parfois à renforcer structurellement le bien concerné. Elle se différencie d'une part, de la conservation préventive qui agit principalement sur l'environnement des œuvres et d'autre part, de la restauration qui vise plutôt à restituer la signification du bien culturel." ⁴¹

I.7.3. La restauration :

"La restauration est une action directe entreprise pour améliorer l'état, la connaissance et la compréhension du bien culturel mais aussi son exposition, son usage et son appréhension. Elle est entreprise uniquement lorsque le bien a perdu une part de son sens ou de sa fonction, du fait d'altérations ou de remaniements passés qui gênent la lecture et/ou la compréhension. Elle se fonde sur le respect des matériaux originaux. La restauration est souvent consécutive à l'intervention de conservation curative." ⁴²

La Charte Internationale sur la Conservation et la Restauration des Monuments et des Sites expliquent dans ses articles⁴³ la réglementation de la conservation-restauration. On peut résumer le fond de ces articles dans ce qui suit :

⁴⁰ FFCR ; op. cite

⁴¹ FFCR ; op. Cite

⁴² Idem

⁴³ Charte Internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites ; Ile Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques ; adoptée par ICOMOS Venise ; 1964, article 4, 5, 6, 7, 8





- Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe, donc sa conservation impose d'abord la permanence de leur entretien. Elle est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société. Une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.
- Lorsque le cadre traditionnel d'un monument subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.
- Le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.
- Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

La sauvegarde du patrimoine urbain ne se fait pas seulement par **la conservation** et **la restauration** mais aussi, et surtout, par **la réhabilitation et la requalification**.

La conservation-restauration ne peut consister seulement en des interventions sur les caractéristiques architecturales et spatiales des bâtiments ou sites, elle doit intégrer aussi la mise en place de politiques, d'actions directes, de mesures réglementaires, d'incitations diverses, pour orienter les dynamiques de transformation vers le respect et le maintien des caractères identitaires de la ville historique dans son ensemble.

I.8. Les institutions internationales chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel:

Il existe dans le monde de nombreuses organisations qui ont dans leurs champs d'intervention le patrimoine. Le tableau ci-dessous donne les principales institutions dont la charge essentielle est la sauvegarde du patrimoine.

| Organisation -sigle- | Dénomination | Symbole | Date de création | Siège |
|--|---|---|---|---------------------------------|
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |  | Créé le 16/11/ 1945 à Londres | Place de Fontenoy à Paris |
| ICOMOS Non gouvernement ale | Conseil International des Monuments et des Sites |  | Créé en 1965 à Varsovie et à Cracovie (Pologne) | Paris |
| ICCROM Inter gouvernement ale | Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels |  | Création par l'UNESCO en 1956 | Le Centre de Rome - Italie |
| ICOM Non gouvernement ale | L'organisation internationale des musées et des professionnels de musée. |  | Créé en 1946 | Paris, à la Maison de l'UNESCO. |

**Tableau 02: les institutions internationales chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel
Etabli par l'auteur**

En résumé de cette partie, il s'avère que les villes historiques contiennent un patrimoine bâti important qui peut représenter un potentiel pouvant favoriser un développement culturel, économique et social de ces dernières. Il serait opportun de lui accorder une attention toute particulière en vu de le sauvegarder et de le mettre en valeur car il peut d'une part stabiliser la population dans les centres historiques et d'autre part constituer un vivier pour une main d'œuvre local en quête de travail.

Le patrimoine architectural qui fait partie du patrimoine culturel des villes historiques est un secteur dont il faut s'occuper car il peut être un facteur important dans le processus de développement de ces villes. L'une des idées récentes qui est souvent mise en avant pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural des villes historiques est le tourisme. Mais certaines questions subsistent. Ainsi, quelle est la relation entre les villes historiques et le tourisme ou particulièrement entre le patrimoine architectural et le tourisme ? Quel type de tourisme faudra-t-il développer pour mettre en valeur le patrimoine architectural ? On tentera de développer les réponses à ces questions dans les parties qui suivent.

II. Le patrimoine et le tourisme:

Il ne subsiste aujourd'hui aucun doute sur la relation entre le tourisme et le patrimoine, qu'il s'agit de patrimoine matériel ou immatériel. Les monuments historiques ou non ainsi que les événements festifs ou culturels ont toujours attiré des touristes. Les villes historiques sont prédisposées à être attractives pour les touristes, ce sont des lieux culturels par nature. Elles sont considérées donc comme des espaces privilégiés du tourisme culturel.

Dans la partie qui suit, on va essayer d'appréhender le tourisme dans son sens le plus large et le tourisme culturel en particulier. On abordera aussi le rôle du tourisme culturel dans la mise en valeur des villes historiques et les impacts positifs et négatifs que peut engendrer ce type de tourisme sur l'environnement urbain.

II.1. Définitions du tourisme:

L'encyclopédie *Universalis* définit le tourisme comme étant "l'expression d'une mobilité humaine et sociale fondée sur un excédent budgétaire susceptible d'être consacré au temps libre passé à l'extérieur de la résidence principale. ... Il concerne un déplacement d'agrément, s'appuie sur un ou plusieurs types de loisirs conjugués ou successifs."

Pour *Alain Hesplier, Pierre Bloc* et *Buraffour*⁴⁴ "le tourisme est une activité ancienne, qui a pris au XXe siècle une dimension planétaire. Il est désormais un secteur économique fondamental dans de nombreux pays industriels comme dans bien des pays du tiers-monde, qui en font un élément essentiel de leur développement."

Le sens donné au mot « tourisme » diffère en fonction des sciences considérées. Ainsi, le tableau ci-dessous regroupe les différents points de vue que nous avons pu recenser.

| Sciences | Définitions |
|------------------------|---|
| Les géographes | Des migrations temporaires dans l'espace. |
| Les sociologues | Un loisir. |
| Les économistes | Une consommation de services et de l'environnement. |

*Tableau 03 : définitions du tourisme selon les différentes sciences
Établi par l'auteur*

⁴⁴ Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR ; le tourisme dans le monde ; 6ème édition Bréal ; septembre 2005 ; p.17

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a synthétisé toutes ces définitions pour en donner une officielle. Ainsi, l'OMT entend par tourisme "(ce sont) les activités de personnes voyageant vers des endroits à l'extérieur de leur milieu habituel et séjournant dans ces endroits pendant moins d'une année consécutivement à des fins de loisir, d'affaires ou à d'autres fins." Toujours, pour l'OMT, le touriste est apparenté à "toute personne qui se déplace et reste au moins une nuit en dehors de son domicile habituel."

On distingue deux types de touriste : les résidents et les non résidents. Ces derniers se répartissent en deux autres types : Les excursionnistes et les touristes de séjour. Ces propos sont schématisés dans le diagramme ci-dessous.

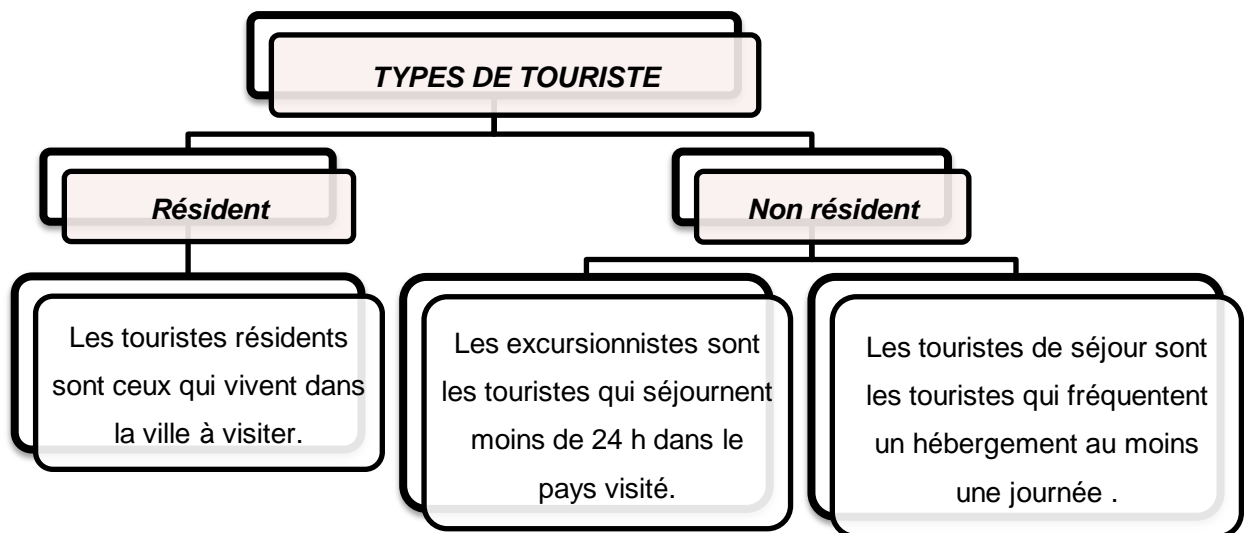


Diagramme 03: les types de touriste

Source : <http://www.insee.fr>⁴⁵ - diagramme établi par l'auteur

II.2. Historique du tourisme:

L'origine du tourisme remonte à l'antiquité mais c'est au XVIII^e siècle qu'il a pris le sens qu'on lui attribue actuellement, c'est-à-dire le tourisme de loisir, de découverte ou d'affaire. Il a été d'abord réservé à une classe de privilégiée. Une synthèse des principales dates de l'évolution du tourisme est donnée dans diagramme ci-dessous.

⁴⁵ http://www.insee.fr/fr/insee_regions/martinique/themes/.../ter2010_20_ma.pdf

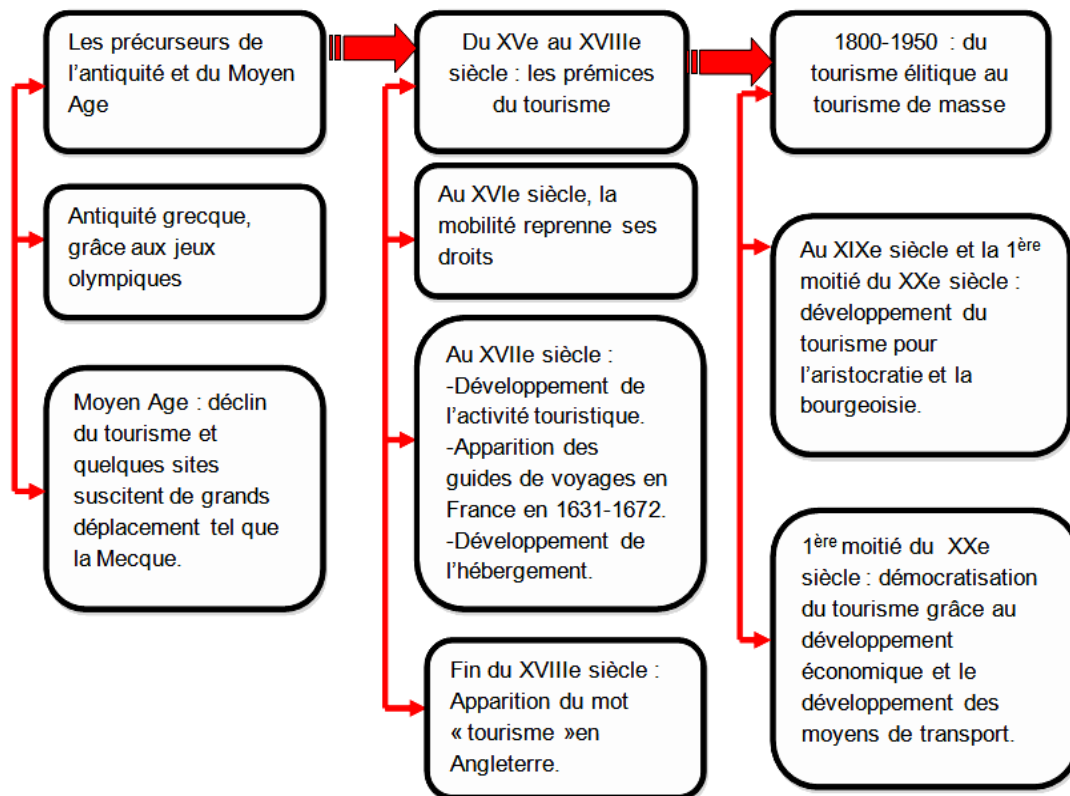


Diagramme 04 : l'évolution du tourisme
 Source : le tourisme dans le monde⁴⁶ - établi par l'auteur

II.3. Les différents types de tourisme:

Selon l'OMT⁴⁷, le tourisme est essentiellement lié au voyage. Celui-ci revêt plusieurs formes en fonction des motivations du voyageur. Le diagramme ci-dessous donne les différents types de tourisme tel que relevé des documents de l'OMT. On y trouve le tourisme culturel qui est notre objet d'étude.

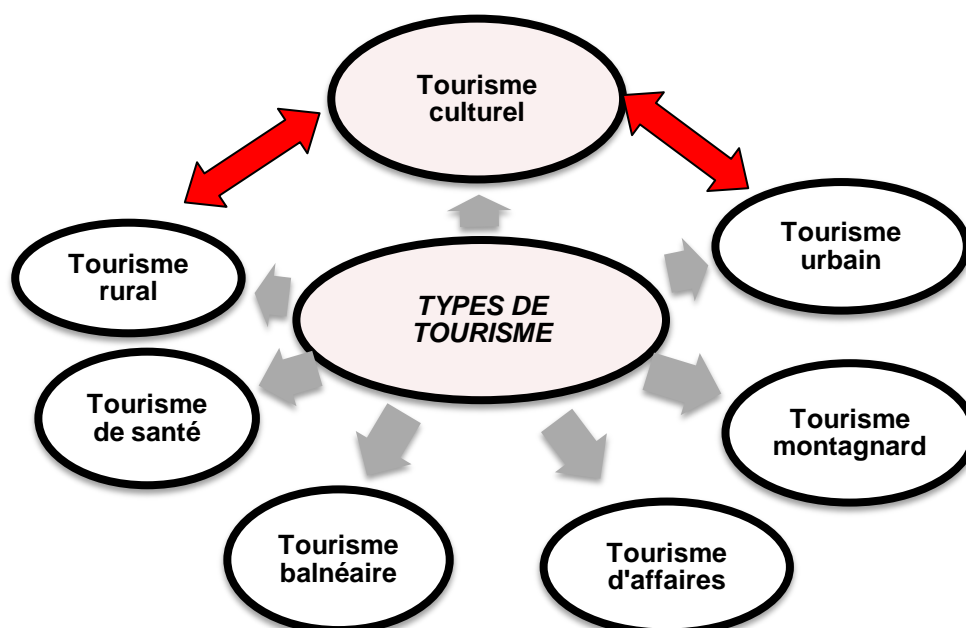


Diagramme 05: les différents types de tourisme
 Source : OMT- diagramme établi par l'auteur

⁴⁶ Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR. Op cité; p17 et p18

⁴⁷ OMT : organisation mondiale du tourisme.

II.4. Le tourisme culturel:

Le tourisme culturel se compose de deux mots : tourisme et culture. Donc, définir le tourisme culturel suppose de définir la culture et le tourisme.

Commençant par la définition de la culture. Cette dernière a une définition qui varie dans le temps, dans l'espace et qui peut se décliner à l'infini.⁴⁸

Selon **Mike Robinson** et **David Picard**⁴⁹ "la culture, au sens le plus large, englobe des ressources matérielles et symboliques extrêmement mobiles. La culture est incontestablement une des clés du tourisme international : elle explique son essor et a permis à diverses sociétés et segments de société de participer au processus de développement."

Ils estiment que⁵⁰ "le tourisme culturel est essentiellement une forme de développement économique qui s'appuie sur les ressources culturelles. Mais c'est aussi une forme de développement qui, bien que participant de la réalité économique, est un moyen pour les individus et les sociétés de connaître et de comprendre leurs environnements et leur passé respectifs."

La culture et le tourisme entretiennent une relation mutuellement bénéfique qui est de nature à renforcer l'attractivité et la compétitivité des régions et des pays. L'organisation économique de coopération et de développement (OECD)⁵¹ estime que " ... la culture est une composante importante du produit touristique. Pareillement, le tourisme est un vecteur puissant pour valoriser la culture et procurer des revenus qui contribuent à l'entretenir et développer le patrimoine culturel, la production culturelle et la créativité."

Pour **Paul Claval**⁵² ainsi que pour **Claude Origet du Gluzeau**⁵³, **le Programme Européen sur l'impact du tourisme culturel (PICTURE) et La convention du cadre Culture-Tourisme**⁵⁴ ont donné des définitions au tourisme culturel dont le sens est le même et qui peut se résumer comme suit. C'est "un déplacement d'au moins une nuitée dont la motivation principale est centrée sur la culture, l'environnement culturel, les valeurs et les styles de vies, le patrimoine locale. Le tourisme culturel peut aussi donner accès, au-delà du patrimoine, à des événements de spectacle vivant ou des arts visuels, des manifestations au croisement de forme d'expression originales et variées."

La Charte adoptée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), les institutions touristiques internationales et Europa Nostra, estime que le tourisme culturel a, entre autres objectifs, la découverte des sites et monuments historiques.

⁴⁸ Claude Origet du Cluzeau ; Qu'est-ce que le tourisme culturel ?; <http://www.tourismeculturel.net>; septembre 2008

⁴⁹ Mike ROBINSON et David PICARD. Op cite; p.24.

⁵⁰ Idem; p.23

⁵¹ OECD- Organization for Economic Co-operation and Development

⁵² Paul CLAVAL, Culture et territoires en Inde, revue Géographie et cultures n°35, Editions L'Harmattan, 2000, p.138

⁵³ Claude ORIGET DU GLUZEAU, membre du comité de pilotage du site [tourismeculturel.net](http://www.tourismeculturel.net)

⁵⁴ Convention cadre Culture-Tourisme. Op cite.

II.5. La charte internationale du tourisme culturel:

L'ICOMOS, qui est une organisation non-gouvernementale internationale de professionnels, qui œuvre à la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde a adopté la charte pour la « **Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif** » (1999) lors de sa 12^{ième} assemblée générale au Mexique en Octobre 1999.

Les objectifs de la charte du tourisme culturel sont :

- Encourager et faciliter le travail de ceux qui participent à la conservation et à la gestion du patrimoine afin de le rendre plus accessible aux communautés d'accueil et aux visiteurs.
- Encourager et faciliter le travail de l'industrie touristique pour promouvoir et gérer le tourisme dans le respect et la mise en valeur du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil.
- Encourager et faciliter le dialogue entre les responsables du patrimoine et ceux des industries du tourisme afin de mieux faire comprendre l'importance et la fragilité des ensembles patrimoniaux, des collections, des cultures vivantes dans le souci de les sauvegarder à long terme.
- *Encourager ceux qui proposent des programmes et des politiques afin de développer des projets précis et mesurables, et des stratégies qui touchent à la présentation et l'interprétation des ensembles patrimoniaux et des activités culturelles dans le contexte de leur protection et de leur conservation.*

Les principes de cette charte peuvent être résumés dans ce qui suit :

- La protection du patrimoine doit offrir des opportunités sérieuses et bien gérées aux membres des communautés d'accueil et aux visiteurs pour expérimenter et comprendre le patrimoine et la culture des différentes communautés.
- La relation entre le patrimoine et le tourisme est dynamique et doit dépasser les conflits de valeurs. Elle doit être gérée de manière durable au profit des générations actuelles et futures.
- Les opérations de mise en valeur des ensembles patrimoniaux doivent assurer aux visiteurs une expérience enrichissante et agréable.
- Les communautés d'accueil et les populations locales doivent participer aux programmes de mise en valeur touristique des sites patrimoniaux.
- Les activités de tourisme et de protection du patrimoine doivent bénéficier aux communautés d'accueil.
- Les programmes de promotion touristique doivent protéger et valoriser les caractéristiques du patrimoine naturel et culturel.

II.6. Le tourisme et le patrimoine:

Les liens que cherche à établir le secteur touristique avec le patrimoine sont multiples. Ces liens et rapports illustrent de façon remarquable les besoins mutuels qu'ont les deux secteurs pour un développement réfléchi.

II.6.1. Le patrimoine culturel : facteur de développement touristique

Dans son ouvrage intitulé "**Patrimoine culturel et tourisme alternatif**"⁵⁵, **Jean-Marie** a expliqué l'intérêt que peut représenter le tourisme culturel pour le développement économique et l'emploi local en estimant que "les pouvoirs publics prennent conscience que la fréquentation touristique liée à l'attrait du patrimoine culturel constitue une manne financière conséquente à la fois pour les collectivités publiques, mais aussi en terme d'emplois induits ou de développement économique local."

Françoise CHOAY va dans le même sens dans son ouvrage "**l'Allégorie du patrimoine**"⁵⁶ en généralisant l'intérêt à toute la nation en affirmant que "l'industrie patrimoniale représente aujourd'hui, directement ou non, une part croissante du budget et du revenu des nations. Pour nombre d'états, de régions, de municipalités, elle signifie la survie et l'avenir économique, et c'est bien pourquoi la mise en valeur du patrimoine historique est une entreprise considérable."

Yves Bonard et **Romain Felli**⁵⁷ résumant ces points de vue en stipulant que "pour la mise en tourisme culturel ..., la valorisation patrimoniale constitue un volet stratégique essentiel."

II.6.2. Le tourisme : facteur de mise en valeur du patrimoine:

Nous avons vu dans ce qui précède que le patrimoine peut être un levier de l'activité touristique. Quel est l'effet du tourisme sur le patrimoine ? A-t-il un effet bénéfique ? A-t-il un effet nocif ? A-t-il un effet double ? C'est ce qu'on va examiner dans ce qui suit.

La Charte Internationale Du Tourisme Culturel ⁵⁸ explique que "le tourisme a été et demeure un des principaux véhicules d'échanges culturels... Il est de plus en plus largement reconnu comme une force positive qui favorise **la conservation du patrimoine**... le tourisme peut saisir les caractéristiques économiques du patrimoine et les utiliser pour sa conservation en créant des ressources, en développant l'éducation et en infléchissant la politique." Elle rajoute plus loin que "le tourisme, sous certaines conditions, est un atout pour la conservation du patrimoine à travers la fonction économique qu'il peut lui offrir. Les flux financiers dégagés grâce aux visites et achats de touristes permettent l'entretien et le maintien en état de ce patrimoine." Ajoutant aussi que "l'intégration des politiques culturelles fondées sur **la valorisation du patrimoine**... est **opérée**, en grande partie **par le tourisme culturel**. ... car il permet la prise en conscience de la diversité culturelle ainsi que l'expérience de l'intégration culturelle par les touristes. Cela se passe, d'une part, grâce aux relations qui se nouent entre les visiteurs et les hôtes, et d'autre part, par l'intégration entre les visiteurs et le patrimoine culturel visité (musée, sites et villes historiques, etc.)".

⁵⁵ Jean-Marie BRETON. Op cite; p. 25

⁵⁶ Françoise CHOAY, *l'Allégorie du patrimoine*. Op cite, p.169

⁵⁷ Yves Bonard et Romain Felli. Op cite.

⁵⁸ Charte Internationale du Tourisme Culturel. Op cite.

L'article 4 du code mondial d'éthique du tourisme, intitulé « **Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement** » se résume dans les points suivants :

1. Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité; les communautés...ont vis-à-vis d'elles des droits et des obligations particuliers.
2. Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures.
3. Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine.
4. L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.

II.7. Les avantages et les inconvénients du tourisme culturel:

L'activité touristique engendre de nombreux effets bénéfiques sur la ville. Elle engendre aussi des effets négatifs.

II.7.1. Les avantages du tourisme culturel :

Les effets du tourisme peuvent être très positifs en termes de dynamisme économique, diversification des activités, de création d'emplois⁵⁹, de perspectives de profits et de rentrée de devises. Il apparaît donc comme une issue possible pour lutter contre la pauvreté. Connaissances, rencontres, échanges et abaissement de préjugés sont aussi des biens faits du tourisme.

Avec la massification du tourisme et le renouveau du tourisme culturel, les villes historiques ont découvert leur patrimoine et sa valorisation et nombreuses d'entre-elles ont fait du tourisme un axe principal dans leurs stratégies de développement économique. Ainsi, le patrimoine s'est vu investi d'une valeur marchande. Il est également devenu l'image de marque de nombreuses destinations.

La fréquentation touristique permet également de récolter des fonds (par le biais d'entrées payantes dans des monuments ou musées, de taxes touristiques diverses, de consommation sur place, etc.) utiles pour la restauration et la conservation du bâti.

Une tentative de synthétiser l'ensemble des biens faits du tourisme culturel est regroupé dans le diagramme suivant.

⁵⁹Alain HESPLIER, Pierre BLOC, BURAFFOUR. Op cite; p.53

Les emplois directs: sont dans les activités répondant à la demande immédiate des touristes et des visiteurs : restauration, hébergement, agences de voyage, office de tourisme...

Les emplois indirects : ou les emplois induits: sont encore plus diversifiés ; ils sont dans les secteurs et les branches liées à l'activité touristique et aux loisirs

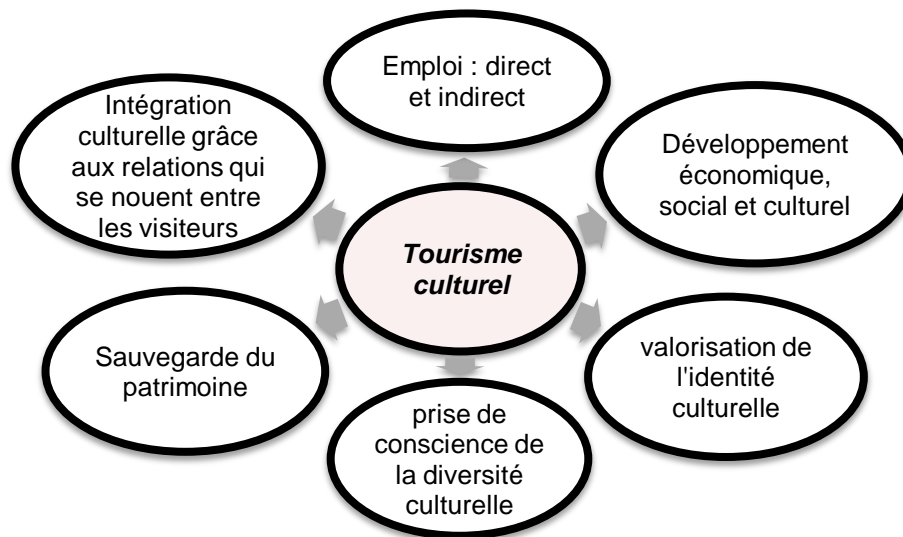


Diagramme 06: Les avantages du tourisme culturel
Etabli par l'auteur

II.7.2. Les inconvénients du tourisme culturel:

La commercialisation du patrimoine, sa mise au service du développement économique, inclut d'une manière intrinsèque le risque de sa surexploitation et à terme sa banalisation ou même de sa destruction.

Céline Bonnamy⁶⁰, tout en mentionnant les biens faits du tourisme a mis en garde contre l'afflux massif de touristes qui dépasse les capacités d'accueil. *"En effet, le tourisme génère des revenus qui peuvent être réinvestis dans la conservation et la réhabilitation du patrimoine. Cependant, son développement excessif est dangereux pour les sites naturels et les monuments. Dans le cadre du tourisme de masse, l'afflux touristique dépasse la capacité d'accueil et entraîne des dégradations de monuments, de sites et d'écosystèmes fragiles."*

D'autres méfaits sociaux et culturels peuvent être enregistrés si les touristes ne respectent pas les traditions locales. Des rejets peuvent s'exprimer si les autochtones s'estiment être envahis par des étrangers qui manifestent leurs différences devant tout le monde.

Une tentative de schématisation des méfaits du tourisme culturel est donnée sur le diagramme suivant.

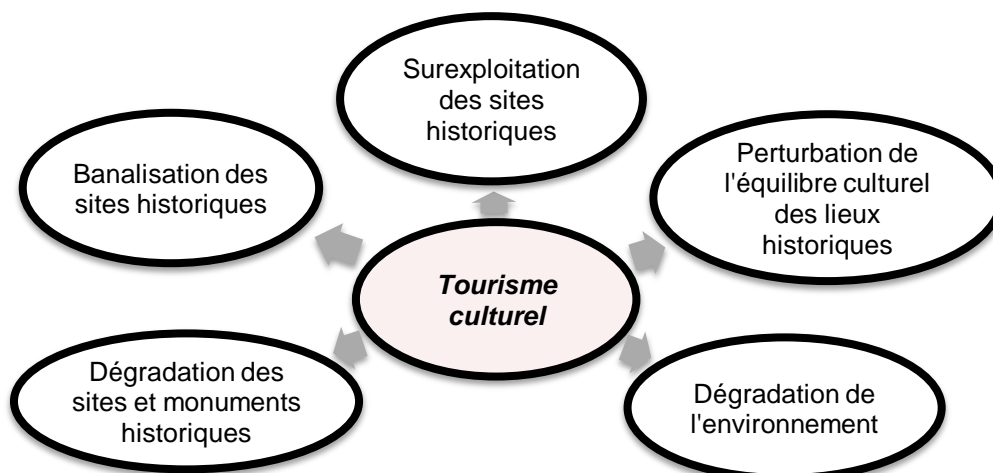


Diagramme 07: Les inconvénients du tourisme culturel
Etabli par l'auteur

⁶⁰ Céline BONNAMY ; D.E.S.S. Etudes Germaniques : *la mise en œuvre du tourisme durable en Allemagne* ; institut des hautes études européennes ; Université Robert Schuman, Strasbourg ; 2004 / 2005 ; p.15 et p.16.

Pour résumer ce qui a été dit, nous disons qu'à l'heure actuelle, on ne peut séparer ville historique et tourisme, encore moins ville historique et tourisme culturel. Le tourisme culturel est d'ailleurs considéré comme le segment le plus porteur du tourisme en général et ne risque pas de régresser dans les temps qui viennent.

Parmi les éléments recherchés dans le tourisme culturel, le patrimoine architectural et monumental occupe une place privilégiée. Bien sûr, d'autres éléments comme les lieux de visites culturelles (musées, galeries, etc.), les événements de toute nature qui s'y déroulent (expositions artistiques, festivals, concerts, etc.) participent au drainage des touristes. L'environnement de la ville, le cadre de vie sont aussi des éléments recherchés par des touristes qui veulent "**vivre la ville**".

Les avantages que représente le tourisme pour les villes historiques sont nombreux, particulièrement pour les villes ayant un potentiel patrimonial. Ces avantages peuvent se faire sentir aussi bien en termes économiques qu'au niveau de l'amélioration de la qualité de vie de la population locale.

Mais l'activité touristique engendre aussi de nombreux inconvénients relatifs à la vie urbaine, aux fonctions urbaines, aux ressources culturelles et environnementales. Il semble également que le tourisme brise la continuité historique, la mémoire et la singularité des petites villes historiques.

Donc, pour que le tourisme contribue au développement des villes historiques, il faut qu'il parvienne à certains résultats⁶¹ dont :

- **Une fréquentation génératrice de chiffre d'affaires et de marge pour les entreprises touristiques.**
- **Le renforcement et, si possible, le maintien à longueur d'année de l'armature de distribution des biens et des services.**
- **Le renforcement de la vie sociale et culturelle locale.**
- **La conservation du patrimoine et de l'environnement.**
- **Le contrôle des nuisances environnementales.**

Dans ce cas, le tourisme joue, comme toute autre activité économique, un rôle de levier pour le développement local. Il permet de dynamiser les activités économiques traditionnelles, de mettre en valeur les particularités culturelles locales, tout en offrant des possibilités d'emploi aux populations endogènes.

Ce développement doit s'orienter vers des objectifs à long terme. Ceci est possible si l'offre et la demande touristique s'inscrivent dans la logique du développement durable. Ce point sera développé dans ce qui suit.

⁶¹ Catherine DREYFUS SIGNOLES ; « L'espace touristique » ; Bréal, Rosny ; 2002 ; p.14

III. Le tourisme durable :

Nous avons vu dans la partie précédente les impacts que peut engendrer l'activité touristique sur la ville historique. Cela démontre de façon claire la nécessité de développer le tourisme durable dans le but de garantir à long terme la viabilité de la destination. Un développement du tourisme basé sur les principes directeurs du tourisme durable peut fondamentalement contribuer à maximiser les retombées positives de la fréquentation touristique et à minimiser les impacts négatifs.

Tous les constats cités ci-dessus sur les méfaits du tourisme ont montré la nécessité d'une prise de conscience par les promoteurs et les consommateurs du tourisme pour faire évoluer les choses et mettre en place un tourisme plus respectueux des pays hôtes. **Ban Ki-moon**, Secrétaire général des nations unies lors d'une réunion du Comité 21 a déclaré : "Nous devons changer nos modes de vie et repenser notre façon de voyager." ⁶²

Pour comprendre cette affirmation, il faudrait d'abord expliquer le concept de tourisme durable. Quels sont les principes fondamentaux du développement durable ? Pourquoi le tourisme doit-il incontestablement être développé de manière durable ?

III.1. Le développement durable:

C'est en 1987 qu'apparaît une définition du développement durable dans le rapport de la **Commission des Nations Unies**. Il est dit que "le développement durable est un développement capable de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs." Par conséquent, ces principes s'inscrivent dans l'équilibre de trois piliers ⁶³:

- Le pilier environnemental ;
- Le pilier économique ;
- Le pilier social ;

III.1.1. Le pilier environnemental:

Il ne peut y avoir « **soutenabilité** » du développement sans préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources pour le long terme. Ceci passe par la maîtrise des grands équilibres permettant la diversité et la survie des espèces, la conservation et la gestion des ressources, la limitation des dégradations.

III.1.2. Le pilier économique:

Un développement durable signifie un développement compétitif qui concilie la recherche des objectifs de croissance et d'efficacité économique. Il s'agit de combiner rentabilité des services, accessibilité financière de tous et dynamisme économique.

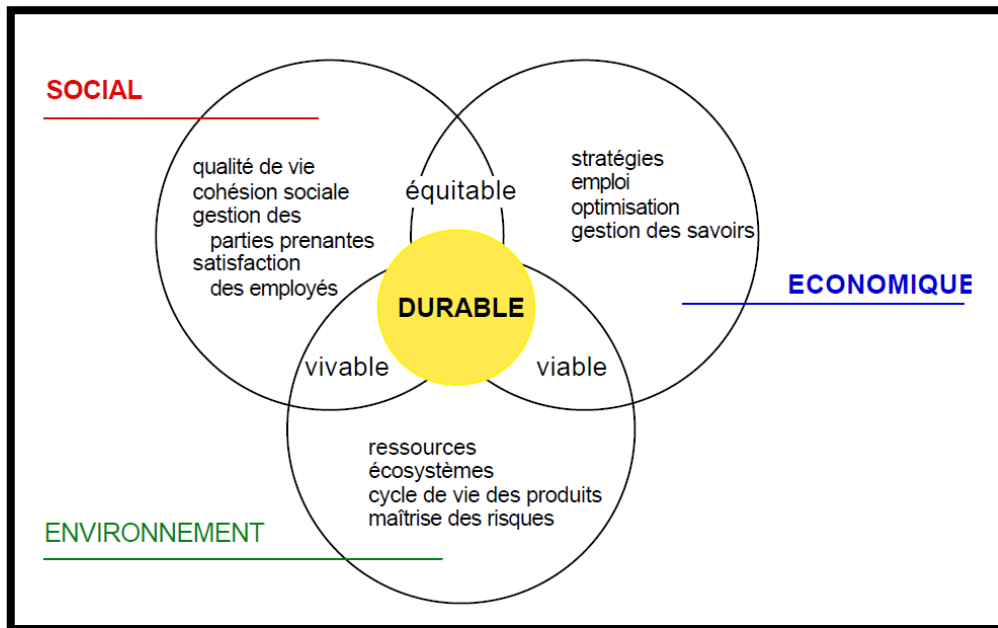
⁶² Agir ensemble pour un tourisme durable : Un guide pour informer, sensibiliser, encourager et passer à l'action. Comité 21

⁶³ www.tourisme.info/dossiers/tourisme_durable.pdf

III.2.3. Le pilier social:

Le développement durable vise à satisfaire les besoins fondamentaux des humains et à répondre aux objectifs de l'équité et de la cohésion sociale.

Le diagramme 07 résume ces trois piliers et les relations qui existent entre eux.



*Diagramme 08: les principes du développement durable
Source: Catherine LAVAL⁶⁴*

III.2. Le tourisme et le développement durable:

III.2.1. La définition du tourisme durable:

Le développement durable dans le domaine du tourisme est désormais entendu et adopté comme un mode de gestion. Le terme durable associe clairement le tourisme durable au développement durable. Il implique d'adapter les principes de la durabilité au secteur du tourisme dans son ensemble.

Ce point de vue est partagé par l'**OMT** qui énonce que "les principes de développement et les méthodes de gestion du tourisme durable sont applicables à toutes les formes de tourisme et tous les types de destination, y compris le tourisme de masse et les divers segments spécialisés. Les principes du développement durable concernent les aspects environnementaux, économiques et socioculturels du développement du tourisme et le but est de trouver le juste équilibre entre ces trois dimensions pour garantir sa viabilité à long terme."

La notion de tourisme durable reprend donc le triptyque du développement durable : il doit être supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales.

⁶⁴ Catherine LAVAL, Michel LOCHOT ; Management par la valeur et développement durable : un apport pour les collectivités locales, Metratch ; Séminaire internationaux ; janvier 2002

C'est ce qu'on retrouve dans la définition du tourisme durable donnée par l'OMT⁶⁵. "On entend, par **développement touristique durable**, toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte ou préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribuent de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent, ou séjournent sur ces espaces». Elle ajoute que "c'est un tourisme qui satisfait les besoins actuels des touristes et des régions d'accueil tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il est vu comme intégrant la gestion de toutes les ressources, de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques puissent être satisfaits tout en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et les systèmes vivants."

Le diagramme ci-dessous résume les avantages économiques, écologiques et sociaux qu'on peut attendre du tourisme durable.

Ce schéma montre la complexité de la mise en place d'un tourisme durable et la difficulté à gérer de façon équitable les besoins des uns sans menacer les intérêts des autres. Seule une approche planifiée et sereine permet de prendre suffisamment en compte cette complexité et d'entreprendre des actions bien pensées dans l'intérêt de tous.

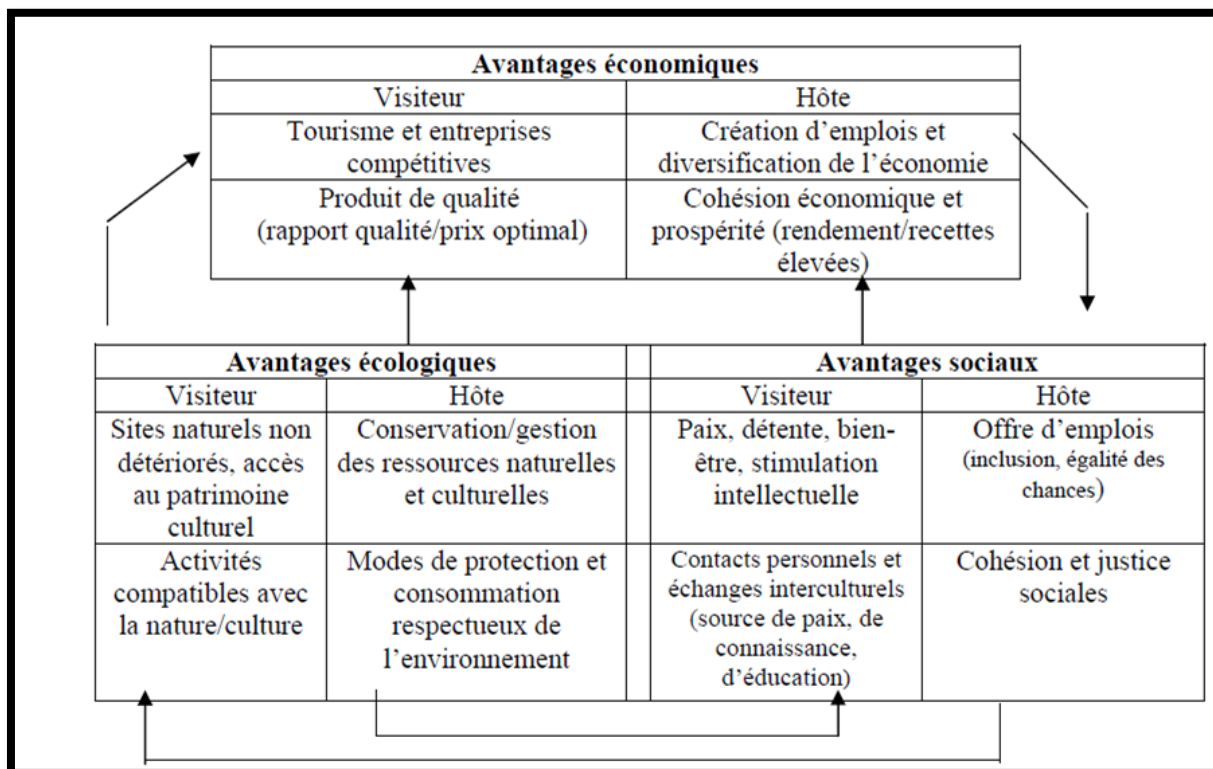


Diagramme 09 : Les avantages du tourisme durable

Source : *Vers un tourisme durable basé sur le patrimoine naturel et culturel*⁶⁶

⁶⁵Charte EVEIL, « Tourisme et Loisirs Responsables et Solidaires ».

⁶⁶Vers un tourisme durable basé sur le patrimoine naturel et culturel adapté de "Le tourisme et l'environnement en Europe", 1995

III.2.2. La place du tourisme dans le processus du développement durable:

Au départ, le tourisme n'était pas un secteur faisant partie des priorités du développement durable. La déclaration de Rio dans l'agenda 21 ne faisait pas mention.

C'est l'**OMT** et la commission européenne qui se sont attachés en premier à définir le tourisme durable et à lister les douze objectifs qui précisent les enjeux de la mise en place d'un tourisme durable dans les destinations. Ces objectifs sont résumés sur la fig.01 suivante. Leur réalisation doit s'appuyer sur les principes directeurs du tourisme durable.

Le tourisme culturel pourrait se décliner en tourisme culturel durable⁶⁷ dont les axes de mise en œuvre pourraient s'apparenter à ceux cités plus haut dans la définition du tourisme durable.

Le tourisme culturel durable doit être une activité responsable envers ce patrimoine et en faveur des générations actuelles et à venir. Le tourisme culturel durable doit :

- **contribuer activement à la préservation et à la réhabilitation du patrimoine culturel**
- **impliquer les populations locales qui doivent également bénéficier de ses subsides**
- **avoir des objectifs éducatifs en faveur des populations et des visiteurs locaux et étrangers.**

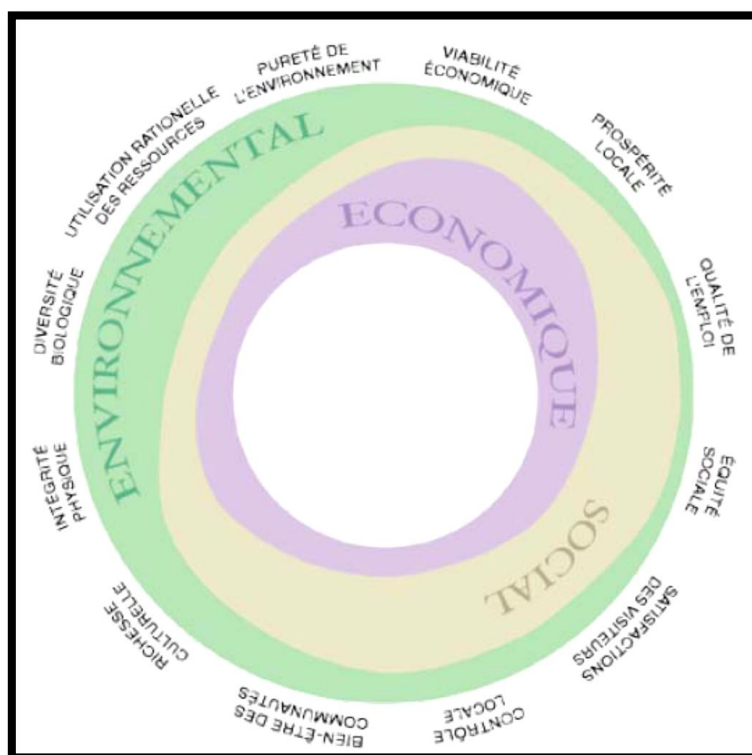


Fig.01 : Les 12 objectifs du tourisme durable

Source: Freyer (1995)⁶⁸

⁶⁷ Publication: écotourisme et tourisme culturel durable en Tunisie : Situation actuelle et perspectives, ONTT, 10 avril 2004

⁶⁸ Jean-Pierre MARTINETTI, agenda 21 et tourisme durable : la dimension pratique d'un nouveau mode de développement, Les 5èmes Rendez-vous de l'UNAT du 12 au 14 septembre 2007

III.3. Les premières initiatives du tourisme durable:

Les premières initiatives sur le tourisme durable ont été prises à partir des années 90, ceci dans le sillage de la dynamique lancée par l'émergence de la notion du développement durable et sa généralisation à tous les secteurs d'activité. Les principaux acteurs internationaux qui se sont occupés du tourisme durable et qui se sont engagés à le promouvoir sont listés dans le tableau 04 ci-dessous.





| Organisation -sigle- | Dénomination | Symbole | Activités |
|-------------------------|---|---|--|
| OMT | L'organisation mondiale du tourisme |  | L'organisation mondiale du tourisme est l'une des premières organisations à avoir pris des initiatives dans le domaine du tourisme durable. On note : <ul style="list-style-type: none"> • 1988 : Définition du tourisme durable par l'OMT • 1995 : Agenda 21 pour l'industrie du tourisme • 1999 : Code mondial de l'éthique du tourisme durable |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |  | <ul style="list-style-type: none"> • 1995 : Charte du tourisme durable adoptée lors de la conférence mondiale sur le tourisme organisée par l'UNESCO avec l'OMT à Lanzarote (Espagne) • 1997 : UNESCO + CDD (commission du développement durable) : élaboration d'un programme de travail sur « le tourisme écologiquement vital » pour la mise en œuvre d'un agenda 21.⁶⁹ |
| CDD | Commission du développement durable |  | <ul style="list-style-type: none"> • 1999 : On retrouve une recommandation sur la précision des notions de tourisme durable et l'écotourisme. • 2002 : Conférence sur le développement durable à Johannesburg ; des articles sont consacrés au tourisme, dont l'article 43 : <ul style="list-style-type: none"> • « promouvoir le développement du tourisme durable et le tourisme non prédateur [...] pour qu'une plus grande part des ressources dérivées du tourisme aille aux communautés d'accueil, tout en préservant l'intégrité culturelle et environnementale de ces dernières et en améliorer la protection des zones écologiquement fragiles et des patrimoines naturels ». • 2002 : Année internationale de l'écotourisme proclamée suite à une décision des Nations Unies. |
| U.E | L'Union Européenne |  | <ul style="list-style-type: none"> • 1992 : 5^{ème} programme d'action pour l'environnement de l'Europe qui fait figurer le tourisme parmi les priorités de ce plan. • 1995 : Livre vert : consultation sur le rôle de l'UE dans le domaine du tourisme. • 1991 : la convention des Alpes : pour le DD des Alpes, la mise en œuvre de la convention se fait par huit protocoles, dont un sur le tourisme et dont les objectifs principaux sont : introduire des mesures environnementales dans le secteur du tourisme, la promotion de formes de tourisme liées à la nature, le partenariat, le développement social pour les habitants. |

Tableau 04: Les premières initiatives sur le tourisme durable
Etabli par l'auteur

⁶⁹NATIONS-UNIES, Résolution de l'Assemblée Générale, 19ème session, 1997, Site Internet des Nations Unies.

III.4. Les principes du tourisme durable:

La définition du tourisme durable est assortie de principes et de défis qui rappellent ceux du développement durable et se rapportent aux trois dimensions écologique, sociale et économique.

Selon la charte du tourisme durable défini par l'OMT lors de sa réunion organisée en 1995 à Lanzarote (Espagne), le tourisme doit :

- ***Favoriser le développement économique et social et, en particulier contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.***
- ***Drainer les retombées du développement touristique en direction des populations locales, et permettre une maîtrise locale du processus touristique par les collectivités concernées.***
- ***Facilité la gestion des ressources du patrimoine naturel et culturel, ce qui signifie préserver et, si possible améliorer, le patrimoine à laisser aux générations futures.***

Certains points de ces principes sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| Les principes responsables | Détails |
|---|---|
| <i>Environnement naturel</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Le renouvellement des ressources environnementales est nécessaire à la pérennité de l'activité touristique. • La fragilité des ressources du territoire nécessite des mesures de protection et de prévention dans l'activité touristique. • La sur fréquentation des sites entraîne des déséquilibres importants sur les écosystèmes régionaux. • La connaissance par le Public de la richesse du patrimoine naturel du territoire permet de le protéger durablement. |
| <i>Environnement socioculturel</i> | <ul style="list-style-type: none"> • La qualité du cadre de vie et des relations sociales des populations locales doit être favorisées par l'activité touristique. • Travailler en partenariat et mutualiser des moyens et des compétences avec d'autres acteurs permet de favoriser l'intégration territoriale et la pérennité de l'activité. |
| <i>Economie</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéfices partagés de l'activité touristique permettent d'améliorer le niveau de vie de la population active sur le territoire. • L'activité touristique participe au circuit économique local et contribue au développement global du territoire. • La diversification des activités peut répondre aux variations liées à l'évolution de la demande et au caractère aléatoire de la ressource (soleil, neige). • L'étalement des activités sur l'année peut diminuer les effets néfastes d'une forte saisonnalité (emplois précaires, saturation) |
| <i>Ethique</i> | <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise locale de l'activité touristique sur le territoire suppose un système de démocratie participative entre les acteurs. • La transparence dans le fonctionnement de l'activité touristique permet une meilleure visibilité et crédibilité dans les pratiques touristiques. • Une démarche d'amélioration continue permet d'avancer volontairement et progressivement dans ses pratiques responsables. |

Tableau 05: Les principes responsables du tourisme⁷⁰
Etabli par l'auteur

⁷⁰ Charte EVEIL tourisme et loisirs responsables et solidaires

III.5. Le code mondial d'éthique du tourisme :

Le code mondial d'éthique du tourisme a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 2001, sous la direction de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Ce code a pour but de promouvoir un tourisme responsable et durable, accessible à tous dans le cadre du droit appartenant à toute personne d'utiliser son temps libre à des fins de loisirs ou de voyages, et dans le respect des choix de société de tous les peuples.

Un très bref aperçu sur les articles de ce code ainsi que les symboles utilisés pour représenter ces articles sont données dans le tableau suivant.











| Article | symbole | Contenu |
|---------|---|---|
| 01 |  | Contribution du tourisme à la compréhension et au respect mutuels entre hommes et sociétés. |
| 02 |  | Le tourisme, vecteur d'épanouissement individuel et collectif |
| 03 |  | Le tourisme, facteur de développement durable |
| 04 |  | Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et contribuant à son enrichissement |
| 05 |  | Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil |
| 06 |  | Obligations des acteurs du développement touristique |
| 07 |  | Droit au tourisme |
| 08 |  | Liberté des déplacements touristiques |
| 09 |  | Droits des travailleurs et entrepreneurs de l'industrie touristique |
| 10 |  | Mise en œuvre des principes du Code mondial d'éthique du tourisme |

Tableau 06 : Le code mondial d'éthique du tourisme

Source: OMT _ Tableau établi par l'auteur

III.6. Les enjeux du développement durable du tourisme culturel:

Les enjeux du développement durable du tourisme culturel sont multiples. Mais ils sont plus importants dans les villes historiques. Les retombées économiques ne doivent pas mettre en second plan les aspects sociaux et écologiques. La stratégie à entreprendre en termes de développement durable et du tourisme culturel doit répondre aux critères fondateurs d'une gestion de type patrimonial. A ce titre, les objectifs à atteindre doivent découler des enjeux à court, moyen et long termes.⁷¹

⁷¹ écotourisme et tourisme culturel durable en Tunisie. Op cite.

III.6.1. Les enjeux à long terme:

Les enjeux à long terme du tourisme culturel durable sont à situer dans le cadre de la préservation et de la réhabilitation du patrimoine, d'en assurer la pérennisation et d'en promouvoir le bénéfice en faveur des générations actuelles et futures.

III.6.2. Les enjeux à moyen terme:

Les enjeux à moyen terme du tourisme culturel durable sont de mettre en place une politique globale et cohérente à même de coordonner et d'administrer l'activité touristique à travers des modes de gestion capables de valoriser durablement les patrimoines nationaux, régionaux et locaux, répondant aux impératifs de protection et de réhabilitation des valeurs naturelles et culturelles, tout en assurant par ce biais un moyen de développement durable, équitable, éthique et responsable.

III.6.3. Les enjeux à court terme:

Les enjeux à court terme du tourisme culturel durable sont de structurer rapidement et de rendre fonctionnel, les concepts de développement durable et du tourisme de culture en fixant de manière claire et objective les objectifs et d'en assurer le développement en le dotant de moyens adéquats. Il s'agira également d'intégrer cette démarche dans une prise de conscience collective.

En conclusion de cette partie, nous pouvons dire que les villes historiques sont confrontées à trois enjeux majeurs : ***cohésion sociale, développement économique*** et ***conservation du patrimoine***.

Pour mettre en valeur durablement ces villes, il va falloir trouver un équilibre satisfaisant entre ces trois enjeux. Les ***approches patrimoniales, économiques, socioculturelles*** et ***environnementales*** ne doivent pas s'opposer mais se compléter. Ainsi, le développement d'un tourisme durable sera alors bénéfique à tous les acteurs du tourisme sur le plan rentabilité, qualité de vie, fonds pour la protection du patrimoine et environnement préservé pour les générations futures.

Conclusion:

En raison de la valeur particulière des restes de leur passé, de leur caractère historique, de leur rareté, de leur singularité et de leur potentiel à favoriser le développement économique et social, les centres historiques des villes qui pendant longtemps ont été négligés font aujourd'hui l'objet d'une attention spéciale.

Le développement du tourisme dans ces villes est une opportunité à ne pas négliger pour revitaliser l'économie locale, procurer des opportunités d'emploi à la population et améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants. Le renouveau du tourisme culturel et la quête identitaire, d'authenticité de la part des touristes donnent également un sens aux politiques de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Le tourisme joue alors un grand rôle dans le processus de sauvegarde du patrimoine, mais la mauvaise gestion de ce dernier et l'incompréhension de ses mécanismes font de lui un secteur qui peut être non viable, surtout pour les villes historiques.

On considère dans de nombreuses villes historiques, que plus il y a de touristes, plus l'investissement est rentable. Or, d'une part, la morphologie de ces villes n'est souvent pas adaptée aux surcharges touristiques. Les nuisances entraînées par les flux massifs de visiteurs et le changement du caractère de la ville peuvent avoir de larges conséquences sur la qualité de vie des habitants.

Le développement durable du tourisme culturel qui cherche un équilibre entre les activités économiques, cohésion sociale et la préservation des ressources culturelles et naturelles, semble être le seul moyen possible pour permettre la survie des villes historiques et ceci pour ce qu'elles renferment de valeurs culturelles et sociales.

Afin de vérifier tout cela, il est nécessaire de voir quelques exemples de villes historiques qui ont adopté le principe du tourisme culturel durable. C'est ce qui sera traité dans le chapitre suivant.